

Le 30 novembre 2010

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy

Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire
2011-2012
Planification de l'audience du RNCREQ
Dossier : R-3740-2010**

Chère consœur,

Suite à la correspondance de la Régie du 26 novembre, le RNCREQ transmet les informations suivantes relativement à la planification de l'audience débutant le 7 décembre dans le dossier mentionné en titre.

Présentation de la preuve du RNCREQ

Le RNCREQ nécessitera 20 minutes pour l'adoption de sa preuve et la présentation des faits saillants de celle-ci.

Liste des témoins et qualifications

Le RNCREQ fera entendre M. Paul Paquin, analyste externe, à titre de témoin ordinaire.

Contre interrogatoires

Le RNCREQ prévoit contre interroger les témoins du Distributeur pour environ 45 minutes, réparties de la façon suivante entre les différents panels :

- Panel 1 : 5 minutes
- Panel 2 : 10 minutes

- Panel 3 : 10 minutes.
- Panel 4 : 20 minutes

Le RNCREQ soumet également qu'il aura des questions précises sur les Réseaux autonomes. Celles-ci porteront sur le détail de chaque réseau auxquels le RNCREQ s'est intéressé dans ses demandes de renseignements, notamment ceux pour lesquelles des réponses ont été fournies par le Distributeur, et qui ont fait l'objet de son mémoire. Le RNCREQ demande à la Régie de s'assurer que le Distributeur aura les témoins nécessaires pour répondre à ses questions dans le panel approprié. Enfin, le RNCREQ demande à la Régie de lui réserver 5 minutes pour contre-interroger chacun des autres intervenants, le cas échéant.

Argumentation

Pour sa plaidoirie, le RNCREQ soumet qu'il entend présenter son argumentation sous forme écrite. Advenant le cas où la Régie requerrait une plaidoirie orale, le RNCREQ nécessitera quelques 20 minutes pour exprimer sa position.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Éric Fraser (HQD)
Philippe Bourke